



Courrier notification perte de points

Par **Arnaldo**, le **04/10/2015** à **17:29**

Bonjour j'ai reçu suite à une demande de renouvellement de mon permis poids lourd un courrier m'indiquant que mon permis est annulé depuis deux ans .

J'ai déménagé et je n'ai jamais reçu le courrier recommandé.

Puis je espérer un recours possible?

Merci joel

Par **Visiteur**, le **04/10/2015** à **22:14**

Bonjour,

et vous devez savoir pourquoi vous l'avez perdu ? franchement ? donc votre bonne foi va être difficile à prouver pour la justice !! le coup du changement d'adresse vous n'êtes pas le premier ! Ca marche pas ça !

Par **Maitre SEBAN**, le **05/10/2015** à **17:26**

Il y a des recours envisageables mais il me faut plus d'informations sur votre situation.

Je vous invite à me contacter.

Cdt,

Bonjour,

Merci de ne pas utiliser le forum à des fins commerciales.

Si vous pouvez apporter des réponses, elles intéressent tout le monde.

Par **martin14**, le **05/10/2015** à **19:54**

Bjr

Il faudrait certes plus de détails.

Il est peut-être encore possible de faire un stage pour récupérer 4 points..

Par **martin14**, le **06/10/2015** à **04:41**

[citation]

le coup du changement d'adresse vous n'êtes pas le premier ! Ca marche pas ça !

[/citation]

Le "coup du changement d'adresse" ne marche pas ??

D'où tenez-vous ça ?

Bien sûr que si que "ça marche"

Et d'ailleurs, comment osez-vous parler d'un "coup" ?

La personne déménage tout simplement pour x raisons qui n'ont rien à voir avec son permis et parfois sans même savoir que son permis est sous le coup d'une menace d'invalidation ...

La 48SI lui est notifiée en NPAI à sa dernière adresse.

Elle continue donc de conduire.

Elle le fait en tout légalité.

Et elle peut parfaitement faire un stage, remonter son solde de point en positif.

Par **Visiteur**, le **06/10/2015** à **11:50**

permis non valide depuis 2 ans !? Arnaldo peut toujours tenter effectivement ! qui ne tente rien n'a rien...